L'éducation prioritaire

(cliquer sur les illustrations pour accéder à des ressources)

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

La politique d'éducation prioritaire répond aux objectifs de l'article L.111.1 du Code de l'éducation qui précise :

« Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Une priorité pédagogique

Les réussites observées montrent que **c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires**. Une approche systémique inscrite dans la continuité des parcours est essentielle. C'est l'esprit du référentiel de l'éducation prioritaire qui offre aux personnels des repères solides, fiables et organisés, issus de l'expertise des personnels, de l'analyse de l'inspection générale et des travaux de recherche. Les projets des réseaux doivent se fonder sur ce référentiel qui est à la disposition de tous.

Les principes de l'éducation prioritaire :

La politique d'éducation prioritaire repose sur six principes clairement affirmés :



- Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Un travail en équipe pour une réflexion et une formation soutenues

Être enseignant en REP, c'est intégrer une équipe motivée qui met en œuvre des **pratiques pédagogiques innovantes pour répondre aux besoins spécifiques des élèves** scolarisés dans ces territoires en **s'adaptant à leurs difficultés**.

Les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés.

Un travail partenarial de qualité :

La politique de la ville repose sur une collaboration étroite entre différents acteurs :

- L'État et les collectivités territoriales qui fixent les orientations stratégiques et opérationnelles et assurent un appui technique et financier.
- Les associations et acteurs de la société civile, qui portent des actions de proximité.
- Le secteur privé, impliqué dans le développement économique et l'insertion professionnelle.

Ces collaborations partenariales entre elles et avec l'Education Nationale renforcent l'accompagnement social, culturel et éducatif. Chaque initiative vise à briser les inégalités sociales pour offrir à chaque élève les opportunités de grandir, d'apprendre, de se construire avec les autres.

Le département des Hautes-Pyrénées comporte un réseau d'éducation prioritaire (REP) composé du collège Paul Eluard (tête de réseau), de deux écoles élémentaires (Jules Verne et Jean Jacques Rousseau) et de trois écoles maternelles (Jacques Prévert, Frédéric Mistral et Louise Michel). Au total, 1122 élèves bénéficient de ce dispositif au sein du REP de Tarbes.

Une focale sur le dispositif des classes dédoublées en GS, CP et CE1 en REP:

Élévation du niveau général et justice sociale



La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des **principaux leviers pour réduire les inégalités sociales**. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Dans le cadre de la politique ambitieuse menée pour l'école primaire afin de consolider les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire a débuté à Tarbes depuis la rentrée 2018. Le déploiement du dispositif s'est poursuivi en septembre 2019 par le dédoublement des classes de CE1 et en septembre 2021 par le dédoublement des classes de GS. Dans les Hautes-Pyrénées, cela concerne l'école élémentaire Jules Verne (trois classes de CP dédoublées et trois classes dédoublées en CE1), l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau (trois classes de CP dédoublées et deux classes dédoublées en CE1), l'école maternelle Jacques Prévert (trois classes dédoublées en GS) et l'école maternelle Frédéric Mistral (deux classes dédoublées en GS).



Pour l'année scolaire 2025-2026, ce sont 201 élèves qui ont bénéficié d'un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ.

Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif. La mise en place d'une pédagogie adaptée est également renforcée : l'enseignement est particulièrement structuré, progressif et explicite. Non seulement il s'agit de donner du sens aux apprentissages, mais il faut aussi les envisager dans leur progressivité, ainsi la motivation des élèves dans les apprentissages en est renforcée. Ce nouveau contexte d'enseignement doit, plus encore qu'ailleurs, permettre l'accessibilité aux apprentissages et de personnaliser les apprentissages.

Deux exemples concrets montrant en quoi le travail en classe dédoublées permet de meilleurs apprentissages : mise en œuvre de l'accessibilité, la différenciation, l'aménagement de la classe au service de la différenciation pédagogique et la méta cognition (élève en train de s'enregistrer sur une tablette).

- **Ateliers décloisonnés en CP** : Vidéo CP JVerne Un fonctionnement entre trois classes de CP dédoublées : pendant qu'une enseignante part en séance de sport avec 2 classes (24 élèves), deux enseignantes assurent des ateliers décloisonnés pour les 12 élèves de la classe qui restent à l'école.
- **Ateliers différenciés en GS** : Vidéo Prévert 4 ateliers différenciés autour d'une activité de loto de lettres.

Un exemple concret montrant en quoi une action de liaison école / collège (mise en œuvre suite à un stage de formation REP) permet de meilleurs apprentissages :

- **Atelier des cercles de lecture en CM1/CM2/6ème** : Vidéo Un cercle de lecture est un dispositif didactique structuré en petits groupes hétérogènes. Au sein de chaque groupe, chaque élève a une mission. Ce dispositif permet d'alléger la charge de lecture de chacun tout en favorisant la compréhension fine et l'interprétation de tous. Le support de lecture pouvant être un texte littéraire ou un texte documentaire.

Ressources :

Espace du REP de Tarbes sur Nuage :

Dans cet espace les enseignants du REP (ou d'ailleurs) trouveront entre autre :

- le projet du REP
- les outils mis en œuvres sur le REP (outils de suivi, outil d'évaluation de début de GS)
- des ressources en français, en maths, en méthodologie, sur l'accessibilité, sur la co éducation,…

Lien vers espace REP Tarbes : https://nuage08.apps.education.fr/index.php/s/YyX3BEtjMGX3T5o

Votre interlocuteur à la DSDEN65 :

Monsieur Rome Gilles Coordonnateur REP

gilles.rome@ac-toulouse.fr 0567765717